



Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le

ID : 084-248400335-20230413-DE0232023-DE
Mise en ligne le 20.04.2023

Convocation envoyée le : 07/04/2023
Membres en exercice : 37 titulaires / 13 suppléants
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 25

DELIBERATION 023-2023

L'an deux mille vingt-trois le 13 avril 2023 à 18h30, s'est réuni le Conseil Communautaire à Vaison la Romaine

ETAIENT PRESENTS :

Chantal FRITSCH (Buisson), Roger ROSSIN (Cairanne), Corinne GONNY (Faucon), Frédéric ROUX (Mollans-Sur-Ouvèze), Muriel PIZZA (Mollans-Sur-Ouvèze), Roger TRAPPO (Puymeras), Laurent ROBERT (Rasteau), Bernard BEYSSIER (Rasteau), Laurent DURAND (Roaix), Jean-Pierre LARGUIER (Sablet), Sylvie LAFONT (Sablet), Eric MASSOT (Saint-Léger-Du-Ventoux), Gérard RAINERI (Saint-Marcellin-Les-Vaison), Alain BERTRAND (Saint-Romain-En-Viennois), Marie-Claire MICHEL (Saint-Roman-De-Malegarde), Thierry THIBAUD (Savoillans), Brice CRIQUILLION (Séguret), Jean-François PERILHOU (Vaison-La-Romaine), Eric LETURGIE (Vaison-La-Romaine), Dany MANIN (Vaison-La-Romaine), Hervé ARMAND (Vaison-La-Romaine), Magali FAUCHER (Vaison-La-Romaine), Julien BLIARD (Vaison-La-Romaine), Joël BOUFFIES (Villedieu)

ETAIENT EXCUSES :

Elodie VIGNE (Vaison-La-Romaine), Roland RUEGG (Brantes)

EXCUSES avec POUVOIRS :

Marion ORSATELLI (Cairanne) donne pouvoir à Roger ROSSIN (Cairanne)

ABSENTS :

Florence BERTRAND (Crestet), Alexandre ROUX (Entrechaux), Barbara BLANC (Entrechaux), Chantal MURE (Vaison-La-Romaine), Danielle MLYNARCZYK (Vaison-La-Romaine), Serge CHEVALIER (Vaison-La-Romaine), Thierry DETRAIN (Vaison-La-Romaine), Sophie RIGAUT (Vaison-La-Romaine), Marc JANSE (Vaison-La-Romaine), Carole APACK (Vaison-La-Romaine)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : FUSION DU BUDGET ANNEXE 2023 DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUE

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	25		

La Communauté de Communes Vaison Ventoux exerce depuis le 1^{er} janvier 2003 la compétence développement économique et à ce titre a créé 5 budgets annexes pour chacune de ces Zones d'Activités.

Cette gestion budgétaire s'avère rigide et génère de vraies difficultés en matière de stratégie financière.

Aussi, il est proposé au Conseil Communautaire de décider le regroupement dans un seul et même budget annexe des recettes et des dépenses afférentes à la création, à l'aménagement et à la commercialisation des Zones d'Activités économiques et ce dès l'exercice 2023.

**Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

ACCEPTE la fusion des 5 budgets Annexes relatifs au « Zones d'Activités économiques » à compter du 1^{er} janvier 2023 en un seul et même budget.

AUTORISE Monsieur le Président et la comptable publique à mettre en œuvre cette procédure de fusion, chacun pour ce qui le concerne, et à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé les membres présents

**Le Président,
Jean François PERILHOU**





Envoyé en préfecture le 28/04/2023
Reçu en préfecture le 28/04/2023
Publié le
ID : 084-248400335-20230428-DE023BIS2023-DE

Mise en ligne 28.04.2023

Convocation envoyée le : 07/04/2023
Membres en exercice : 37 titulaires / 13 suppléants
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 25

DELIBERATION 023bis-2023

L'an deux mille vingt-trois le 13 avril 2023 à 18h30, s'est réuni le Conseil Communautaire à Vaison la Romaine

ETAIENT PRESENTS :

Chantal FRITSCH (Buisson), Roger ROSSIN (Cairanne), Corinne GONNY (Faucon), Frédéric ROUX (Mollans-Sur-Ouvèze), Muriel PIZZA (Mollans-Sur-Ouvèze), Roger TRAPPO (Puymeras), Laurent ROBERT (Rasteau), Bernard BEYSSIER (Rasteau), Laurent DURAND (Roaix), Jean-Pierre LARGUIER (Sablet), Sylvie LAFONT (Sablet), Eric MASSOT (Saint-Léger-Du-Ventoux), Gérard RAINERI (Saint-Marcellin-Les-Vaison), Alain BERTRAND (Saint-Romain-En-Viennois), Marie-Claire MICHEL (Saint-Roman-De-Malegarde), Thierry THIBAUD (Savoillans), Brice CRIQUILLION (Séguret), Jean-François PERILHOU (Vaison-La-Romaine), Eric LETURGIE (Vaison-La-Romaine), Dany MANIN (Vaison-La-Romaine), Hervé ARMAND (Vaison-La-Romaine), Magali FAUCHER (Vaison-La-Romaine), Julien BLIARD (Vaison-La-Romaine), Joël BOUFFIES (Villedieu)

ETAIENT EXCUSES :

Elodie VIGNE (Vaison-La-Romaine), Roland RUEGG (Brantes)

EXCUSES avec POUVOIRS :

Marion ORSATELLI (Cairanne) donne pouvoir à Roger ROSSIN (Cairanne)

ABSENTS :

Florence BERTRAND (Crestet), Alexandre ROUX (Entrechaux), Barbara BLANC (Entrechaux), Chantal MURE (Vaison-La-Romaine), Danielle MLYNARCZYK (Vaison-La-Romaine), Serge CHEVALIER (Vaison-La-Romaine), Thierry DETRAIN (Vaison-La-Romaine), Sophie RIGAUT (Vaison-La-Romaine), Marc JANSE (Vaison-La-Romaine), Carole APACK (Vaison-La-Romaine)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : Annule et remplace la délibération 023-2023
FUSION DU BUDGET ANNEXE 2023 DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUE

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	25		

CONSIDERANT les observations portées par les services du comptable du Trésor, sur la nécessité d'indiquer la dénomination des budgets annexes et leur numéro de collecte, il convient de procéder à l'annulation et au remplacement de la délibération 023-2023 comme suit :

La Communauté de Communes Vaison Ventoux exerce depuis le 1^{er} janvier 2003 la compétence développement économique et à ce titre a créé 6 budgets annexes pour chacune de ces Zones d'Activités à savoir :

ZA Vaison la Romaine – 20602
ZA Sablet – 20900
ZA Entrechaux – 20603
ZA Cairanne – 20500
ZA St Romain en Viennois – 20604
ZA Mollans sur Ouvèze - 20605

Cette gestion budgétaire s'avère rigide et génère de vraies difficultés en matière de stratégie financière.

Aussi, il est proposé au Conseil Communautaire de décider le regroupement dans un seul et même budget annexe des recettes et des dépenses afférentes à la création, à l'aménagement et à la commercialisation des Zones d'Activités économiques et ce dès l'exercice 2023.

Monsieur le Président propose donc de procéder à la fusion des budgets annexes énumérés ci-dessus des Zones d'Activités sur le budget cible numéro de collecte 20900 et de le dénommer comme suit : « **Zones Artisanales Vaison Ventoux** »

**Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

ACCEPTE la fusion des 6 budgets Annexes relatifs au « Zones d'Activités économiques » à compter du 1^{er} janvier 2023 en un seul et même budget cible au numéro de collecte 20900 dénommé « Zones Artisanales Vaison Ventoux ».

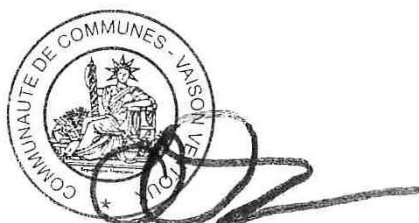
PRECISE que le Budget « Zones Artisanales Vaison Ventoux » absorbe les 6 budgets annexes initiaux relatifs aux zones d'activité de la Communauté de Communes Vaison ventoux

AUTORISE Monsieur le Président et la comptable publique à mettre en œuvre cette procédure de fusion, chacun pour ce qui le concerne, et à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé les membres présents

**La secrétaire de séance
Chantal FRITSCH**

**Le Président
Jean-François PERILHOU**





Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 084-248400335-20230413-DE0242023-AI

Mise en ligne le 20.04.2023

Convocation envoyée le : 07/04/2023
Membres en exercice : 37 titulaires / 13 suppléants
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 25

DELIBERATION 024-2023

L'an deux mille vingt-trois le 13 avril 2023 à 18h30, s'est réuni le Conseil Communautaire à Vaison la Romaine

ETAIENT PRESENTS :

Chantal FRITSCH (Buisson), Roger ROSSIN (Cairanne), Corinne GONNY (Faucon), Frédéric ROUX (Mollans-Sur-Ouvèze), Muriel PIZZA (Mollans-Sur-Ouvèze), Roger TRAPPO (Puymeras), Laurent ROBERT (Rasteau), Bernard BEYSSIER (Rasteau), Laurent DURAND (Roaix), Jean-Pierre LARGUIER (Sablet), Sylvie LAFONT (Sablet), Eric MASSOT (Saint-Léger-Du-Ventoux), Gérard RAINERI (Saint-Marcellin-Les-Vaison), Alain BERTRAND (Saint-Romain-En-Viennois), Marie-Claire MICHEL (Saint-Roman-De-Malegarde), Thierry THIBAUD (Savoillans), Brice CRIQUILLION (Séguret), Jean-François PERILHOU (Vaison-La-Romaine), Eric LETURGIE (Vaison-La-Romaine), Dany MANIN (Vaison-La-Romaine), Hervé ARMAND (Vaison-La-Romaine), Magali FAUCHER (Vaison-La-Romaine), Julien BLIARD (Vaison-La-Romaine), Joël BOUFFIES (Villedieu)

ETAIENT EXCUSES :

Elodie VIGNE (Vaison-La-Romaine), Roland RUEGG (Brantes)

EXCUSES avec POUVOIRS :

Marion ORSATELLI (Cairanne) donne pouvoir à Roger ROSSIN (Cairanne)

ABSENTS :

Florence BERTRAND (Crestet), Alexandre ROUX (Entrechaux), Barbara BLANC (Entrechaux), Chantal MURE (Vaison-La-Romaine), Danielle MLYNARCZYK (Vaison-La-Romaine), Serge CHEVALIER (Vaison-La-Romaine), Thierry DETRAIN (Vaison-La-Romaine), Sophie RIGAUT (Vaison-La-Romaine), Marc JANSE (Vaison-La-Romaine), Carole APACK (Vaison-La-Romaine)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) 2023

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	25		

L'assemblée délibérante,

VU le CGI et notamment ses articles 1520, 1636B sexies et 1609 quarter,

VU l'article 107 de la loi 2003-1311 du 30 décembre 2003,

VU l'article 101 de la loi 2004-1484 du 30 décembre 2004,

VU les statuts de la Communauté de Communes,

VU la délibération n°46/2003 instaurant la taxe d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères sur le territoire de la communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2003 et déterminant deux zonages différents, compte tenu de la différence du niveau de service assuré sur la commune de Vaison-la-Romaine au regard des autres communes de la Communauté de Communes Vaison Ventoux, à savoir zone 1 (concernant les communes de Buisson, Cairanne, Crestet, Entrechaux, Faucon, Puyméras, Rasteau, Roaix, Sablet, Saint-Romain-en-Viennois, Saint-Marcellin-les-Vaison, Séguret, Villedieu) et zone 2 (Vaison la Romaine)

VU la délibération n°087/2008 instaurant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les communes de Brantes, Saint-Léger-du-Ventoux et Savoillans, et modifiant le zonage en fixant une nouvelle zone n°3 pour ces communes

VU la délibération n°100-2013 modifiant le zonage de la TEOM au titre de l'intégration des communes de Mollans-sur-Ouvèze et de Saint-Roman-de-Malegarde depuis le 1^{er} janvier 2014, intégrant la commune de Mollans sur Ouvèze en zone n°1 et créant un zonage n°4 pour la commune de Saint Roman de Malegarde

COMPTE TENU qu'il convient que les groupements compétents votent chaque année les taux de TEOM,

CONSIDERANT la volonté du conseil communautaire de ne pas augmenter les taux de TEOM en 2023,

**Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE de maintenir pour 2023 les taux appliqués dans les zones 1, 2, 3, et 4 à savoir :

ZONE 1 : 8,86 % concernant les communes de Buisson, Cairanne, Crestet, Entrechaux, Faucon, Mollans-sur-Ouvèze, Puyméras, Rasteau, Roaix, Sablet, Saint-Romain-en-Viennois, Saint-Marcellin-les-Vaison, , Séguret, Villedieu.

ZONE 2 : 9,30 % concernant la commune de Vaison-la-Romaine.

ZONE 3 : 8.86 % concernant les communes Brantes, Saint-Léger-du-Ventoux et Savoillans

ZONE 4 : 8.86 % concernant la commune de Saint-Roman-de-Malegarde

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé les membres présents

**Le Président,
Jean François PERILHOU**





Envoyé en préfecture le 06/11/2023
Reçu en préfecture le 06/11/2023
Publié le
ID : 084-248400335-20230413-DE24B2023-DE

Convocation envoyée le : 07/04/2023
Membres en exercice : 37 titulaires / 13 suppléants
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 25
Mise en ligne 07.11.2023

DELIBERATION 024bis-2023

L'an deux mille vingt-trois le 13 avril 2023 à 18h30, s'est réuni le Conseil Communautaire à Vaison la Romaine

ETAIENT PRESENTS :

Chantal FRITSCH (Buisson), Roger ROSSIN (Cairanne), Corinne GONNY (Faucon), Frédéric ROUX (Mollans-Sur-Ouvèze), Muriel PIZZA (Mollans-Sur-Ouvèze), Roger TRAPPO (Puyméras), Laurent ROBERT (Rasteau), Bernard BEYSSIER (Rasteau), Laurent DURAND (Roaix), Jean-Pierre LARGUIER (Sablet), Sylvie LAFONT (Sablet), Eric MASSOT (Saint-Léger-Du-Ventoux), Gérard RAINERI (Saint-Marcellin-Les-Vaison), Alain BERTRAND (Saint-Romain-En-Viennois), Marie-Claire MICHEL (Saint-Roman-De-Malegarde), Thierry THIBAUD (Savoillans), Brice CRIQUILLION (Séguret), Jean-François PERILHOU (Vaison-La-Romaine), Eric LETURGIE (Vaison-La-Romaine), Dany MANIN (Vaison-La-Romaine), Hervé ARMAND (Vaison-La-Romaine), Magali FAUCHER (Vaison-La-Romaine), Julien BLIARD (Vaison-La-Romaine), Joël BOUFFIES (Villedieu)

ETAIENT EXCUSES :

Elodie VIGNE (Vaison-La-Romaine), Roland RUEGG (Brantes)

EXCUSES avec POUVOIRS :

Marion ORSATELLI (Cairanne) donne pouvoir à Roger ROSSIN (Cairanne)

ABSENTS :

Florence BERTRAND (Crestet), Alexandre ROUX (Entrechaux), Barbara BLANC (Entrechaux), Chantal MURE (Vaison-La-Romaine), Danielle MLYNARCZYK (Vaison-La-Romaine), Serge CHEVALIER (Vaison-La-Romaine), Thierry DETRAIN (Vaison-La-Romaine), Sophie RIGAUT (Vaison-La-Romaine), Marc JANSE (Vaison-La-Romaine), Carole APACK (Vaison-La-Romaine)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DES EXONERATIONS DE T.E.O.M. 2024 ET OPPOSITION AUX EXONERATIONS DE DROIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 1521 DU CGI			
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	25		

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Code Général des impôts prévoit que les organes délibérants des groupements de communes déterminent annuellement les cas où les locaux à usage industriel ou commercial peuvent être exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le

ID : 084-248400335-20230413-DE24B2023-DE

VU l'article 1521 du CGI,

VU la délibération n°024-2023 du 2023 approuvant les taux pour l'année 2023,

CONSIDERANT après vérification de nos services, que certaines entreprises ne bénéficient pas des prestations « collecte, traitement des ordures ménagères et assimilées, accès à la déchetterie » et qu'elles justifient d'une facturation par le privé,

Il est proposé au Conseil communautaire de :

DE RECONDUIRE l'exonération des entreprises suivantes de la TEOM pour 2024 :

Commune de CAIRANNE :

Ets JULIEN parcelles AS 0213, AS 0214, AS 0215, AS 0216 et AS 0217 ;

Commune de FAUCON :

Ets CLARIANA parcelles C 1263 et 1264

Commune de ST ROMAIN EN VIENNOIS :

MAC DONALD'S parcelle D 1115 ; S.A. ONISREV Bricomarché parcelle D 771 ; Marcel et Fils parcelle D 511 ; AUGIER parcelle D1112 ; GAMM VERT parcelle D 865 ; SCI CEDALPHA (camping Soleil de Provence) parcelles A 453 et A 413 concernées par le foncier ; SA MACY (Intermarché) parcelle D 1041 ; King Jouet parcelle D 511 ; Général d'Optique parcelle D 511 ; Marie Blachère D 511 ; Cuisinella D 511 ; Blackstore D 113 ; LDLC D 113 ; Vaison Service Pro & Cie D 870

Commune de VAISON-LA-ROMAINE :

Société AUXIMUR ; Ets SUPER U parcelle AM 484, Ets LIDL parcelle AM 554, Ets ALDI parcelle AM 489, Galerie marchande de SUPER U à savoir : parapharmacie, cordonnerie, Pizza papa, Claudie Fleurs ; Société HERBISSIMA parcelle AT 372 ; Société LA PROVENCALE parcelle AS 563 ; SCI LE FESTRE (Ecole de Cirque Badaboum) AR 212 ; INTERSPORT parcelle AH 0965 ; Aimée Puériculture parcelle AH 0965 ; BRANSTALL parcelle AH 0965

DE RECONDUIRE en application de l'article 1521 du CGI, la décision de ne pas appliquer les exonérations de droit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères bénéficiant aux locaux situés dans la partie de la commune où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures ménagères, et ce sur tout le territoire de la Communauté de communes Vaison Ventoux.

**Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

RECONDUIT l'exonération de la TEOM aux entreprises suivantes pour l'année 2024

Commune de CAIRANNE :

Ets JULIEN parcelles AS 0213, AS 0214, AS 0215, AS 0216 et AS 0217 ;

Commune de FAUCON :

Ets CLARIANA parcelles C 1263 et 1264

Commune de ST ROMAIN EN VIENNOIS :

MAC DONALD'S parcelle D 1115 ; S.A. ONISREV Bricomarché parcelle D 771 ; Marcel et Fils parcelle D 511 ; AUGIER parcelle D1112 ; GAMM VERT parcelle D 865 ; SCI CEDALPHA (camping Soleil de Provence) parcelles A 453 et A 413 concernées par le foncier ; SA MACY (Intermarché) parcelle D 1041 ; King Jouet parcelle D 511 ; Général d'Optique parcelle D 511 ; Marie Blachère D 511 ; Cuisinella D 511 ; Blackstore D 113 ; LDLC D 113 ; Vaison Service Pro & Cie D 870

Commune de VAISON-LA-ROMAINE :

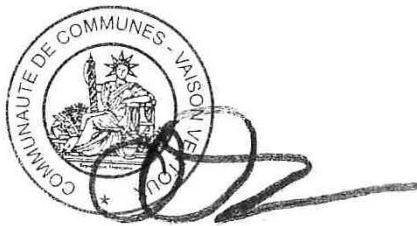
Société AUXIMUR ; Ets SUPER U parcelle AM 484, Ets LIDL parcelle AM 554, Ets ALDI parcelle AM 489, Galerie marchande de SUPER U à savoir : parapharmacie, cordonnerie, Pizza papa, Claudie Fleurs ; Société HERBISSIMA parcelle AT 372 ; Société LA PROVENCALE parcelle AS 563 ; SCI LE FESTRE (Ecole de Cirque Badaboum) AR 212 ; INTERSPORT parcelle AH 0965 ; Aimée Puériculture parcelle AH 0965 ; BRANSTALL parcelle AH 0965

RECONDUIT en application de l'article 1521 du CGI, la décision de ne pas appliquer les exonérations de droit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères bénéficiant aux locaux situés dans la partie de la commune où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures, et ce sur tout le territoire de la Communauté de communes Vaison Ventoux.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents,

**Le Secrétaire,
Chantal FRITSCH**

**Le Président,
Jean François PERILHOU**





Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 084-248400335-20230413-DE0252023-AI

Mise en ligne le 20.04.2023

Convocation envoyée le : 07/04/2023

Membres en exercice : 37 titulaires / 13 suppléants

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 25

DELIBERATION 025-2023

L'an deux mille vingt-trois le 13 avril 2023 à 18h30, s'est réuni le Conseil Communautaire à Vaison la Romaine

ETAIENT PRESENTS :

Chantal FRITSCH (Buisson), Roger ROSSIN (Cairanne), Corinne GONNY (Faucon), Frédéric ROUX (Mollans-Sur-Ouvèze), Muriel PIZZA (Mollans-Sur-Ouvèze), Roger TRAPPO (Puymeras), Laurent ROBERT (Rasteau), Bernard BEYSSIER (Rasteau), Laurent DURAND (Roaix), Jean-Pierre LARGUIER (Sablet), Sylvie LAFONT (Sablet), Eric MASSOT (Saint-Léger-Du-Ventoux), Gérard RAINERI (Saint-Marcellin-Les-Vaison), Alain BERTRAND (Saint-Romain-En-Viennois), Marie-Claire MICHEL (Saint-Roman-De-Malegarde), Thierry THIBAUD (Savoillans), Brice CRIQUILLION (Séguret), Jean-François PERILHOU (Vaison-La-Romaine), Eric LETURGIE (Vaison-La-Romaine), Dany MANIN (Vaison-La-Romaine), Hervé ARMAND (Vaison-La-Romaine), Magali FAUCHER (Vaison-La-Romaine), Julien BLIARD (Vaison-La-Romaine), Joël BOUFFIES (Villedieu)

ETAIENT EXCUSES :

Elodie VIGNE (Vaison-La-Romaine), Roland RUEGG (Brantes)

EXCUSES avec POUVOIRS :

Marion ORSATELLI (Cairanne) donne pouvoir à Roger ROSSIN (Cairanne)

ABSENTS :

Florence BERTRAND (Crestet), Alexandre ROUX (Entrechaux), Barbara BLANC (Entrechaux), Chantal MURE (Vaison-La-Romaine), Danielle MLYNARCZYK (Vaison-La-Romaine), Serge CHEVALIER (Vaison-La-Romaine), Thierry DETRAIN (Vaison-La-Romaine), Sophie RIGAUT (Vaison-La-Romaine), Marc JANSE (Vaison-La-Romaine), Carole APACK (Vaison-La-Romaine)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DU BUDGET ANNEXE 2023 DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	25		

Monsieur le Président donne lecture du budget annexe 2023 relatifs à la création, à l'aménagement et à la commercialisation des zones d'activités économiques qui s'équilibre en :

► Investissement :

- Dépenses : 9 030 097,53€

➤ Recettes : 9 030 097,53€

► **Fonctionnement :**

➤ Dépenses : 14 163 440,53 €

➤ Recettes : 14 163 440,53 €

Il propose ainsi au Conseil communautaire d'approuver le budget annexe 2023 des Zones d'Activités économiques.

**Le Conseil Communautaire, oui l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

VOTE le budget annexe 2023 des Zones d'Activités économiques tel que présenté par le Président.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé les membres présents

**Le Président,
Jean François PERILHOU**





Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 084-248400335-20230413-DE0262023-AI

Mise en ligne le 20.04.2023

Convocation envoyée le : 07/04/2023
Membres en exercice : 37 titulaires / 13 suppléants
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 25

DELIBERATION 026-2023

L'an deux mille vingt-trois le 13 avril 2023 à 18h30, s'est réuni le Conseil Communautaire à Vaison la Romaine

ETAIENT PRESENTS :

Chantal FRITSCH (Buisson), Roger ROSSIN (Cairanne), Corinne GONNY (Faucon), Frédéric ROUX (Mollans-Sur-Ouvèze), Muriel PIZZA (Mollans-Sur-Ouvèze), Roger TRAPPO (Puymeras), Laurent ROBERT (Rasteau), Bernard BEYSSIER (Rasteau), Laurent DURAND (Roaix), Jean-Pierre LARGUIER (Sablet), Sylvie LAFONT (Sablet), Eric MASSOT (Saint-Léger-Du-Ventoux), Gérard RAINERI (Saint-Marcellin-Les-Vaison), Alain BERTRAND (Saint-Romain-En-Viennois), Marie-Claire MICHEL (Saint-Roman-De-Malegarde), Thierry THIBAUD (Savoillans), Brice CRIQUILLION (Séguret), Jean-François PERILHOU (Vaison-La-Romaine), Eric LETURGIE (Vaison-La-Romaine), Dany MANIN (Vaison-La-Romaine), Hervé ARMAND (Vaison-La-Romaine), Magali FAUCHER (Vaison-La-Romaine), Julien BLIARD (Vaison-La-Romaine), Joël BOUFFIES (Villedieu)

ETAIENT EXCUSES :

Elodie VIGNE (Vaison-La-Romaine), Roland RUEGG (Brantes)

EXCUSES avec POUVOIRS :

Marion ORSATELLI (Cairanne) donne pouvoir à Roger ROSSIN (Cairanne)

ABSENTS :

Florence BERTRAND (Crestet), Alexandre ROUX (Entrechaux), Barbara BLANC (Entrechaux), Chantal MURE (Vaison-La-Romaine), Danielle MLYNARCZYK (Vaison-La-Romaine), Serge CHEVALIER (Vaison-La-Romaine), Thierry DETRAIN (Vaison-La-Romaine), Sophie RIGAUT (Vaison-La-Romaine), Marc JANSE (Vaison-La-Romaine), Carole APACK (Vaison-La-Romaine)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DU TAUX DE CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) 2023

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	25		

En application des dispositions de l'article 1639A du Code général des impôts et de l'article L1612-2 du Code général des collectivités territoriales, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril.

CONSIDERANT que le taux de contribution foncière des entreprises (CFE) voté en 2022 s'élevait à :

- 32,36 %,

COMPTE TENU de la volonté des élus de maintenir ce taux,

Il est proposé de reconduire, en 2023, le taux de CFE à 32,36 % pour les communes de l'intercommunalité,

**Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE de ne pas augmenter le taux de contribution foncière des entreprises pour 2023,

FIXE le taux de contribution foncière des entreprises pour l'année 2023 à 32,36% pour les communes de l'intercommunalité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé les membres présents

**Le Président,
Jean François PERILHOU**



Convocation envoyée le : 07/04/2023

Membres en exercice : 37 titulaires / 13 suppléants

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 25

DELIBERATION 027-2023

L'an deux mille vingt-trois le 13 avril 2023 à 18h30, s'est réuni le Conseil Communautaire à Vaison la Romaine

ETAIENT PRESENTS :

Chantal FRITSCH (Buisson), Roger ROSSIN (Cairanne), Corinne GONNY (Faucon), Frédéric ROUX (Mollans-Sur-Ouvèze), Muriel PIZZA (Mollans-Sur-Ouvèze), Roger TRAPPO (Puymeras), Laurent ROBERT (Rasteau), Bernard BEYSSIER (Rasteau), Laurent DURAND (Roaix), Jean-Pierre LARGUIER (Sablet), Sylvie LAFONT (Sablet), Eric MASSOT (Saint-Léger-Du-Ventoux), Gérard RAINERI (Saint-Marcellin-Les-Vaison), Alain BERTRAND (Saint-Romain-En-Viennois), Marie-Claire MICHEL (Saint-Roman-De-Malegarde), Thierry THIBAUD (Savoillans), Brice CRIQUILLION (Séguret), Jean-François PERILHOU (Vaison-La-Romaine), Eric LETURGIE (Vaison-La-Romaine), Dany MANIN (Vaison-La-Romaine), Hervé ARMAND (Vaison-La-Romaine), Magali FAUCHER (Vaison-La-Romaine), Julien BLIARD (Vaison-La-Romaine), Joël BOUFFIES (Villedieu)

ETAIENT EXCUSES :

Elodie VIGNE (Vaison-La-Romaine), Roland RUEGG (Brantes)

EXCUSES avec POUVOIRS :

Marion ORSATELLI (Cairanne) donne pouvoir à Roger ROSSIN (Cairanne)

ABSENTS :

Florence BERTRAND (Crestet), Alexandre ROUX (Entrechaux), Barbara BLANC (Entrechaux), Chantal MURE (Vaison-La-Romaine), Danielle MLYNARCZYK (Vaison-La-Romaine), Serge CHEVALIER (Vaison-La-Romaine), Thierry DETRAIN (Vaison-La-Romaine), Sophie RIGAUT (Vaison-La-Romaine), Marc JANSE (Vaison-La-Romaine), Carole APACK (Vaison-La-Romaine)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DU PRODUIT ATTENDU DE LA TAXE GEMAPI 2023			
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	25		

VU la Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

VU la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015,

VU la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

VU la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI)

VU l'article L.211-7 du Code de l'Environnement,

VU l'article 1639 A bis du Code général des impôts,

VU la délibération de la Communauté de communes n°050-2017 du 10 juillet 2017 portant instauration de la taxe GEMAPI,

VU la délibération de la Communauté de communes n°002-2018 du 15 février 2018 réaffirmant la décision d'instauration de la taxe GEMAPI.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de compétence GEMAPI, le conseil communautaire a délibéré le 10 juillet 2017, l'instauration d'une taxe GEMAPI, acte préparatoire en vue de la prise de compétence GEMAPI de l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2018. Il rappelle que le montant attendu de la taxe doit être exclusivement affecté aux charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI telle que définie au 1bis de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement.

Le montant du produit annuel attendu par la taxe ne peut être supérieur à 40€/habitant.

Monsieur le Président rappelle que le montant prévisionnel des charges liées à l'exercice des missions GEMAPI est d'environ 200 000 euros par an. Ce montant a été calculé sur la base des conclusions des études conduites dans le cadre de la démarche SOCLE qui rassemble toutes les EPCI, les syndicats de rivière, et les financeurs (Etat, Agence de l'Eau, Conseil Départemental et Région) du Vaucluse, et dont la mission est d'accompagner la mise la prise de compétence GEMAPI par les EPCI.

Monsieur le Président précise que le montant estimé correspond à la participation du territoire aux démarches mutualisées au sein de chaque bassin versant, intégrant les dépenses de fonctionnement connues et une provision pour les dépenses d'investissement à venir (déduction faites des subventions probables).

Il est rappelé que le montant attendu, au-delà des dépenses connues de fonctionnement et des provisions pour des dépenses d'investissement, est justifié par la volonté de l'EPCI de proposer aux contribuables une taxe qui soit la plus lisible et la plus prévisible possible, non fluctuante d'une année sur l'autre.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, Monsieur le Président propose que soit délibéré un montant de taxe attendu pour 2023 à hauteur de 200 000 euros.

**Le Conseil Communautaire oui l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE de fixer le montant attendu de taxe GEMAPI pour 2023 à 200 000 euros qui seront exclusivement affectés aux charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI telle que définie au 1bis de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement,

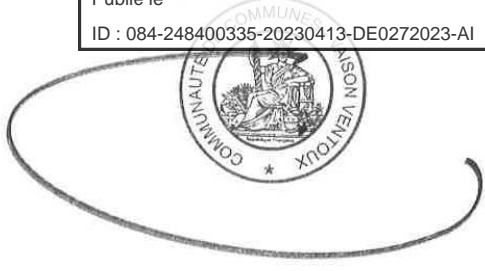
CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et à l'administration fiscale,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en place de cette taxe ainsi que toutes les démarches à engager dans ce domaine.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Prés
Jean Fra

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 084-248400335-20230413-DE0272023-AI



Convocation envoyée le : 07/04/2023
Membres en exercice : 37 titulaires / 13 suppléants
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 25

DELIBERATION 028-2023

**L'an deux mille vingt-trois le 13 avril 2023 à 18h30, s'est réuni le Conseil
Communautaire à Vaison la Romaine**

ETAIENT PRESENTS :

Chantal FRITSCH (Buisson), Roger ROSSIN (Cairanne), Corinne GONNY (Faucon), Frédéric ROUX (Mollans-Sur-Ouvèze), Muriel PIZZA (Mollans-Sur-Ouvèze), Roger TRAPPO (Puymeras), Laurent ROBERT (Rasteau), Bernard BEYSSIER (Rasteau), Laurent DURAND (Roaix), Jean-Pierre LARGUIER (Sablet), Sylvie LAFONT (Sablet), Eric MASSOT (Saint-Léger-Du-Ventoux), Gérard RAINERI (Saint-Marcellin-Les-Vaison), Alain BERTRAND (Saint-Romain-En-Viennois), Marie-Claire MICHEL (Saint-Roman-De-Malegarde), Thierry THIBAUD (Savoillans), Brice CRIQUILLION (Séguret), Jean-François PERILHOU (Vaison-La-Romaine), Eric LETURGIE (Vaison-La-Romaine), Dany MANIN (Vaison-La-Romaine), Hervé ARMAND (Vaison-La-Romaine), Magali FAUCHER (Vaison-La-Romaine), Julien BLIARD (Vaison-La-Romaine), Joël BOUFFIES (Villedieu)

ETAIENT EXCUSES :

Elodie VIGNE (Vaison-La-Romaine), Roland RUEGG (Brantes)

EXCUSES avec POUVOIRS :

Marion ORSATELLI (Cairanne) donne pouvoir à Roger ROSSIN (Cairanne)

ABSENTS :

Florence BERTRAND (Crestet), Alexandre ROUX (Entrechaux), Barbara BLANC (Entrechaux), Chantal MURE (Vaison-La-Romaine), Danielle MLYNARCZYK (Vaison-La-Romaine), Serge CHEVALIER (Vaison-La-Romaine), Thierry DETRAIN (Vaison-La-Romaine), Sophie RIGAUT (Vaison-La-Romaine), Marc JANSE (Vaison-La-Romaine), Carole APACK (Vaison-La-Romaine)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DU TAUX DE TAXE SUR LE FONCIER NON BATI (TFNB) 2023

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	25		

En application des dispositions de l'article 1639A du Code général des impôts et de l'article L1612-2 du Code général des collectivités territoriales, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril.

CONSIDERANT que le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties voté en 2022 s'élevait à 2,06%,

CONSIDERANT la volonté des élus de maintenir ce taux,

Il est proposé de voter le taux pour la taxe foncière 2023 sur les propriétés non bâties à 2,06%

**Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE de ne pas augmenter le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour 2023,

FIXE le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'année 2023 à 2,06%.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents

**Le Président,
Jean François PERILHOU**





Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 084-248400335-20230413-DE0292023-AI

Mise en ligne le 20.04.2023

Convocation envoyée le : 07/04/2023
Membres en exercice : 37 titulaires / 13 suppléants
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 25

DELIBERATION 029-2023

L'an deux mille vingt-trois le 13 avril 2023 à 18h30, s'est réuni le Conseil Communautaire à Vaison-La-Romaine.

ETAIENT PRESENTS :

Chantal FRITSCH (Buisson), Roger ROSSIN (Cairanne), Corinne GONNY (Faucon), Frédéric ROUX (Mollans-Sur-Ouvèze), Muriel PIZZA (Mollans-Sur-Ouvèze), Roger TRAPPO (Puymeras), Laurent ROBERT (Rasteau), Bernard BEYSSIER (Rasteau), Laurent DURAND (Roaix), Jean-Pierre LARGUIER (Sablet), Sylvie LAFONT (Sablet), Eric MASSOT (Saint-Léger-Du-Ventoux), Gérard RAINERI (Saint-Marcellin-Les-Vaison), Alain BERTRAND (Saint-Romain-En-Viennois), Marie-Claire MICHEL (Saint-Roman-De-Malegarde), Thierry THIBAUD (Savoillans), Brice CRIQUILLION (Séguret), Jean-François PERILHOU (Vaison-La-Romaine), Eric LETURGIE (Vaison-La-Romaine), Dany MANIN (Vaison-La-Romaine), Hervé ARMAND (Vaison-La-Romaine), Magali FAUCHER (Vaison-La-Romaine), Julien BLIARD (Vaison-La-Romaine), Joël BOUFFIES (Villedieu)

ETAIENT EXCUSES :

Elodie VIGNE (Vaison-La-Romaine), Roland RUEGG (Brantes)

EXCUSES avec POUVOIRS :

Marion ORSATELLI (Cairanne) donne pouvoir à Roger ROSSIN (Cairanne)

ABSENTS :

Florence BERTRAND (Crestet), Alexandre ROUX (Entrechaux), Barbara BLANC (Entrechaux), Chantal MURE (Vaison-La-Romaine), Danielle MLYNARCZYK (Vaison-La-Romaine), Serge CHEVALIER (Vaison-La-Romaine), Thierry DETRAIN (Vaison-La-Romaine), Sophie RIGAUT (Vaison-La-Romaine), Marc JANSE (Vaison-La-Romaine), Carole APACK (Vaison-La-Romaine)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION AVEC LA RESSOURCERIE			
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	25		

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'association pour le Développement Circulaire Pays Vaison Ventoux « **ADEC-PV** » a pour objet l'aide au développement de l'économie circulaire sur le territoire de la Communauté de Communes Vaison Ventoux et au-delà.

A ce titre, elle a sollicité la Communauté de Communes Vaison Ventoux, afin d'établir un partenariat pour la création et l'animation d'une ressourcerie.

Il rappelle les activités principales de l'association ADEC au travers de la mise en place de la ressourcerie qui sont :

- La collecte des déchets ré-employables issus du territoire
- La revalorisation (nettoyage, réparation, relooking, valorisation créative)
- La vente des biens valorisés dans le local de la ressourcerie
- La sensibilisation et l'animation autour des thématiques du réemploi et de l'environnement

Une première convention a été signée pour la période 2021-2022 qu'il convient aujourd'hui de renouveler pour la période 2023-2024.

CONSIDERANT l'intérêt que la Communauté de communes Vaison Ventoux porte aux projets et actions menés dans le cadre de la protection de l'environnement sur son territoire et au regard de la convention présentée en annexe, fixant les modalités de partenariat,

VU le CGCT,

VU les statuts de la Communauté de communes Vaison Ventoux et notamment sa compétence en matière d'environnement,

VU l'avis favorable de la commission Finances du 6 avril 2023,

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Président à signer la convention avec ADEC-PV, telle qu'annexée,

Cette convention sera conclue à compter du 01 janvier 2023, pour une durée de 2 ans.

**Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

AUTORISE le Président à signer la convention avec l'association ADEC-PV, telle qu'annexée,

AUTORISE le versement des aides financières prévues dans la convention,

AUTORISE La Communauté de Communes à se porter garante à hauteur de 25 % de l'emprunt qui sera souscrit par l'ADEC-PV pour financer l'achat d'un bien immobilier,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

**Le Président,
Jean François PERILHOU**





Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 084-248400335-20230413-DE0302023-AI
Mise en ligne le 20.04.2023

Convocation envoyée le : 07/04/2023
Membres en exercice : 40 titulaires/3 suppléants
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 25

DELIBERATION 030-2023

L'an deux mille vingt-trois et le 13 avril à 18h30, s'est réuni le Conseil Communautaire à Vaison la Romaine.

ETAIENT PRESENTS :

Chantal FRITSCH (Buisson), Roger ROSSIN (Cairanne), Corinne GONNY (Faucon), Frédéric ROUX (Mollans-Sur-Ouvèze), Muriel PIZZA (Mollans-Sur-Ouvèze), Roger TRAPPO (Puymeras), Laurent ROBERT (Rasteau), Bernard BEYSSIER (Rasteau), Laurent DURAND (Roaix), Jean-Pierre LARGUIER (Sablet), Sylvie LAFONT (Sablet), Eric MASSOT (Saint-Léger-Du-Ventoux), Gérard RAINERI (Saint-Marcellin-Les-Vaison), Alain BERTRAND (Saint-Romain-En-Viennois), Marie-Claire MICHEL (Saint-Roman-De-Malegarde), Thierry THIBAUD (Savoillans), Brice CRIQUILLION (Séguret), Jean-François PERILHOU (Vaison-La-Romaine), Eric LETURGIE (Vaison-La-Romaine), Dany MANIN (Vaison-La-Romaine), Hervé ARMAND (Vaison-La-Romaine), Magali FAUCHER (Vaison-La-Romaine), Julien BLIARD (Vaison-La-Romaine), Joël BOUFFIES (Villedieu)

ETAIENT EXCUSES :

Elodie VIGNE (Vaison-La-Romaine), Roland RUEGG (Brantes)

EXCUSES avec POUVOIRS :

Marion ORSATELLI (Cairanne) donne pouvoir à Roger ROSSIN (Cairanne)

ABSENTS :

Florence BERTRAND (Crestet), Alexandre ROUX (Entrechaux), Barbara BLANC (Entrechaux), Chantal MURE (Vaison-La-Romaine), Danielle MLYNARCZYK (Vaison-La-Romaine), Serge CHEVALIER (Vaison-La-Romaine), Thierry DETRAIN (Vaison-La-Romaine), Sophie RIGAUT (Vaison-La-Romaine), Marc JANSE (Vaison-La-Romaine), Carole APACK (Vaison-La-Romaine)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DU TAUX DE TAXE D'HABITATION ADDITIONNELLE

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	25		

Monsieur le Président rappelle que depuis 2020 et ce jusqu'en 2022 inclus, le Taux de Taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 et n'était plus proposé au vote suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

CONSIDERANT qu'à compter de 2023, le taux de taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté par les collectivités locales en référence à l'article 1636B sexties du CGI.

CONSIDERANT que l'EPCI à fiscalité professionnelle unique peut à nouveau voter un taux de Taxe d'habitation additionnelle.

CONSIDERANT que le taux de taxe d'habitation voté en 2019 s'élevait à 8.23%, et que la volonté de la Communauté de Communes est de ne pas appliquer d'augmentation sur les taux d'imposition de fiscalité locale,

**Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

FIXE le taux de taxe d'habitation additionnelle pour l'année 2023 à 8,23%.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé les membres présents

**Le Président,
Jean-François PERILHOU**





Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 084-248400335-20230413-DE0312023-AI

Mise en ligne le 24.04.2023

Convocation envoyée le : 07/04/2023
Membres en exercice : 37 titulaires / 13 suppléants
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 25

DELIBERATION 031-2023

L'an deux mille vingt-trois et le 13 avril décembre 2023 à 18h30, s'est réuni le Conseil Communautaire à Vaison La Romaine.

ETAIENT PRESENTS :

Chantal FRITSCH (Buisson), Roger ROSSIN (Cairanne), Corinne GONNY (Faucon), Frédéric ROUX (Mollans-Sur-Ouvèze), Muriel PIZZA (Mollans-Sur-Ouvèze), Roger TRAPPO (Puymeras), Laurent ROBERT (Rasteau), Bernard BEYSSIER (Rasteau), Laurent DURAND (Roaix), Jean-Pierre LARGUIER (Sablet), Sylvie LAFONT (Sablet), Eric MASSOT (Saint-Léger-Du-Ventoux), Gérard RAINERI (Saint-Marcellin-Les-Vaison), Alain BERTRAND (Saint-Romain-En-Viennois), Marie-Claire MICHEL (Saint-Roman-De-Malegarde), Thierry THIBAUD (Savoillans), Brice CRIQUILLION (Séguret), Jean-François PERILHOU (Vaison-La-Romaine), Eric LETURGIE (Vaison-La-Romaine), Dany MANIN (Vaison-La-Romaine), Hervé ARMAND (Vaison-La-Romaine), Magali FAUCHER (Vaison-La-Romaine), Julien BLIARD (Vaison-La-Romaine), Joël BOUFFIES (Villedieu)

ETAIENT EXCUSES :

Elodie VIGNE (Vaison-La-Romaine), Roland RUEGG (Brantes)

EXCUSES avec POUVOIRS :

Marion ORSATELLI (Cairanne) donne pouvoir à Roger ROSSIN (Cairanne)

ABSENTS :

Florence BERTRAND (Crestet), Alexandre ROUX (Entrechaux), Barbara BLANC (Entrechaux), Chantal MURE (Vaison-La-Romaine), Danielle MLYNARCZYK (Vaison-La-Romaine), Serge CHEVALIER (Vaison-La-Romaine), Thierry DETRAIN (Vaison-La-Romaine), Sophie RIGAUT (Vaison-La-Romaine), Marc JANSE (Vaison-La-Romaine), Carole APACK (Vaison-La-Romaine)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : ACQUISITION DE TERRAIN APPARTENANT A MONSIEUR CHAMFORT
Z.A. CAMP BERNARD sur SABLET**

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	25		

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'afin de finaliser les travaux de la ZA Camp Bernard, il convient de procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain située sur la commune de Sablet propriété de Monsieur Chamfort.

Cette parcelle en section AO 717 d'une superficie de 740 m² est proposé au prix de 15 € du m² soit 11 100 €.

VU l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) qui permet aux collectivités d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

VU les statuts de la Communauté de communes Vaison Ventoux et notamment sa compétence en matière de développement économique,

**Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

AUTORISE l'acquisition de la parcelle AO 717 situé sur la commune de Sablet d'une superficie totale de 740 m² pour un montant de 11 100 €

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette acquisition,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents,

**Le Président,
Jean-François PERILHOU**





Convocation envoyée le : 07/04/2023
Membres en exercice : 37 titulaires / 13 suppléants
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 25

DELIBERATION 032-2023

L'an deux mille vingt-trois et le 13 avril décembre 2023 à 18h30, s'est réuni le Conseil Communautaire à Vaison La Romaine.

ETAIENT PRESENTS :

Chantal FRITSCH (Buisson), Roger ROSSIN (Cairanne), Corinne GONNY (Faucon), Frédéric ROUX (Mollans-Sur-Ouvèze), Muriel PIZZA (Mollans-Sur-Ouvèze), Roger TRAPPO (Puymeras), Laurent ROBERT (Rasteau), Bernard BEYSSIER (Rasteau), Laurent DURAND (Roaix), Jean-Pierre LARGUIER (Sablet), Sylvie LAFONT (Sablet), Eric MASSOT (Saint-Léger-Du-Ventoux), Gérard RAINERI (Saint-Marcellin-Les-Vaison), Alain BERTRAND (Saint-Romain-En-Viennois), Marie-Claire MICHEL (Saint-Roman-De-Malegarde), Thierry THIBAUD (Savoillans), Brice CRIQUILLION (Séguret), Jean-François PERILHOU (Vaison-La-Romaine), Eric LETURGIE (Vaison-La-Romaine), Dany MANIN (Vaison-La-Romaine), Hervé ARMAND (Vaison-La-Romaine), Magali FAUCHER (Vaison-La-Romaine), Julien BLIARD (Vaison-La-Romaine), Joël BOUFFIES (Villedieu)

ETAIENT EXCUSES :

Elodie VIGNE (Vaison-La-Romaine), Roland RUEGG (Brantes)

EXCUSES avec POUVOIRS :

Marion ORSATELLI (Cairanne) donne pouvoir à Roger ROSSIN (Cairanne)

ABSENTS :

Florence BERTRAND (Crestet), Alexandre ROUX (Entrechaux), Barbara BLANC (Entrechaux), Chantal MURE (Vaison-La-Romaine), Danielle MLYNARCZYK (Vaison-La-Romaine), Serge CHEVALIER (Vaison-La-Romaine), Thierry DETRAIN (Vaison-La-Romaine), Sophie RIGAUT (Vaison-La-Romaine), Marc JANSE (Vaison-La-Romaine), Carole APACK (Vaison-La-Romaine)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT A Monsieur BOISSERIE – EXTENSION Z.A. DES ECLUSES

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	25		

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Communauté de Communes souhaite réaliser une troisième extension sur la ZAE des Ecluses à Vaison-la-Romaine.

La nouvelle extension prévue en continuité de la dernière phase d'extension, doit permettre une connexion sur la RD 975, permettant d'assurer un bouclage de l'ensemble de la zone. La surface de projet global d'extension est d'environ 4.5ha.

Les différentes études menées ont permis d'établir un plan prévisionnel pour son implantation regroupant une dizaine de lots, un bassin de rétention et une voie de connexion à la départementale.

Afin de mener à bien ce projet d'extension, la Communauté de communes doit procéder à l'acquisition des terrains, à l'aménagement de la zone en conformité avec les attendus du SCOT et à la commercialisation des lots.

CONSIDERANT que Monsieur BOISSERIE Vincent est propriétaire de terrains pouvant permettre cette extension,

CONSIDERANT la proposition d'acquisition faite par la Communauté de Communes qui s'articule autour de deux prix d'achat au m² justifiés par l'emplacement des terrains et leur constructibilité future, à savoir :

- Les terrains situés dans la bande de recul des 35 mètres par rapport à l'axe de la départementale 23 €HT/m².
- Les terrains situés hors de la bande de recul des 35 mètres, 26 € HT/m².

Monsieur le Président propose donc que la Communauté de Communes Vaison Ventoux se porte acquéreur des parcelles suivantes, propriété de Monsieur Boisserie, situées sur la commune de Vaison-La-Romaine et référencées comme suit :

Parcelle : section AT7

Superficie 6 730 m²

Prix de vente de 23 € du m²

Soit une acquisition de la parcelle au coût de 154 790 €

Parcelle : section AT6

Superficie 420 m²

Prix de 23 € du m²

Soit une acquisition de la parcelle au coût de 9 660 €

Parcelle : section AT12

Superficie 1 940 m²

Prix de vente de 26 € du m²

Soit une acquisition de la parcelle au coût de 50 440€

VU l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) qui permet aux collectivités d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

VU les statuts de la Communauté de communes Vaison Ventoux et notamment sa compétence en matière de développement économique,

**Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

AUTORISE l'acquisition des parcelles :

- AT7 pour un coût de 154 790 €
- AT6 pour un coût de 9 660 €
- AT12 pour un coût de 50 440 €

Soit une superficie totale de 9 090 m² au prix de 214 890 €

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette acquisition,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents,

**Le Président,
Jean-François PERILHOU**





Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 084-248400335-20230413-DE0332023-AI
Mise en ligne le 24.04.2023

Convocation envoyée le : 07/04/2023
Membres en exercice : 37 titulaires / 13 suppléants
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 25

DELIBERATION 033-2023

L'an deux mille vingt-trois et le 13 avril décembre 2023 à 18h30, s'est réuni le Conseil Communautaire à Vaison La Romaine.

ETAIENT PRESENTS :

Chantal FRITSCH (Buisson), Roger ROSSIN (Cairanne), Corinne GONNY (Faucon), Frédéric ROUX (Mollans-Sur-Ouvèze), Muriel PIZZA (Mollans-Sur-Ouvèze), Roger TRAPPO (Puymeras), Laurent ROBERT (Rasteau), Bernard BEYSSIER (Rasteau), Laurent DURAND (Roaix), Jean-Pierre LARGUIER (Sablet), Sylvie LAFONT (Sablet), Eric MASSOT (Saint-Léger-Du-Ventoux), Gérard RAINERI (Saint-Marcellin-Les-Vaison), Alain BERTRAND (Saint-Romain-En-Viennois), Marie-Claire MICHEL (Saint-Roman-De-Malegarde), Thierry THIBAUD (Savoillans), Brice CRIQUILLION (Séguret), Jean-François PERILHOU (Vaison-La-Romaine), Eric LETURGIE (Vaison-La-Romaine), Dany MANIN (Vaison-La-Romaine), Hervé ARMAND (Vaison-La-Romaine), Magali FAUCHER (Vaison-La-Romaine), Julien BLIARD (Vaison-La-Romaine), Joël BOUFFIES (Villedieu)

ETAIENT EXCUSES :

Elodie VIGNE (Vaison-La-Romaine), Roland RUEGG (Brantes)

EXCUSES avec POUVOIRS :

Marion ORSATELLI (Cairanne) donne pouvoir à Roger ROSSIN (Cairanne)

ABSENTS :

Florence BERTRAND (Crestet), Alexandre ROUX (Entrechaux), Barbara BLANC (Entrechaux), Chantal MURE (Vaison-La-Romaine), Danielle MLYNARCZYK (Vaison-La-Romaine), Serge CHEVALIER (Vaison-La-Romaine), Thierry DETRAIN (Vaison-La-Romaine), Sophie RIGAUT (Vaison-La-Romaine), Marc JANSE (Vaison-La-Romaine), Carole APACK (Vaison-La-Romaine)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT A LA SOCIETE FERRAND ET FILLES- EXTENSION Z.A. DES ECLUSES

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	25		

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Communauté de Communes souhaite réaliser une troisième extension sur la ZAE des Ecluses à Vaison la Romaine. La nouvelle extension prévue en continuité de la dernière phase d'extension, doit permettre une

connexion sur la RD 975, permettant d'assurer un bouclage de l'ensemble de la zone. La surface de projet global d'extension est d'environ 4.5ha.

Les différentes études menées ont permis d'établir un plan prévisionnel pour son implantation regroupant une dizaine de lots, un bassin de rétention et une voie de connexion à la départementale.

Afin de mener à bien ce projet d'extension, la Communauté de communes doit procéder à l'acquisition des terrains, à l'aménagement de la zone en conformité avec les attendus du SCOT et à la commercialisation des lots.

CONSIDERANT que la société FERAND ET FILLES est propriétaire de terrains pouvant permettre cette extension,

CONSIDERANT la proposition d'acquisition faite par la Communauté de Communes qui s'articule autour de deux prix d'achat au m² justifiés par l'emplacement des terrains et leur constructibilité future, à savoir :

- Les terrains situés dans la bande de recul des 35 mètres par rapport à l'axe de la départementale 23 €HT/m².
- Les terrains situés hors de la bande de recul des 35 mètres, 26 € HT/m².

Monsieur le Président propose donc que la Communauté de Communes Vaison Ventoux se porter acquéreur du terrain, propriété de la société FERAND ET FILLES, situé sur la commune de Vaison-La-Romaine et référencé comme suit :

Parcelle : en section : n° AT13

Superficie 485 m²

Soit une acquisition de la parcelle au coût de soit 11 155 €

VU l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) qui permet aux collectivités d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

VU les statuts de la Communauté de communes Vaison Ventoux et notamment sa compétence en matière de développement économique,

**Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

AUTORISE l'acquisition de la parcelle AT13 d'une superficie de 485 m² pour un montant total de 11 155 €

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette acquisition,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents,


**Le Président,
Jean-François PERILHOU**





Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 084-248400335-20230413-DE0342023-AI

Mise en ligne le 24.04.2023

Convocation envoyée le : 07/04/2023
Membres en exercice : 37 titulaires / 13 suppléants
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 25

DELIBERATION 034-2023

L'an deux mille vingt-trois et le 13 avril décembre 2023 à 18h30, s'est réuni le Conseil Communautaire à Vaison La Romaine.

ETAIENT PRESENTS :

Chantal FRITSCH (Buisson), Roger ROSSIN (Cairanne), Corinne GONNY (Faucon), Frédéric ROUX (Mollans-Sur-Ouvèze), Muriel PIZZA (Mollans-Sur-Ouvèze), Roger TRAPPO (Puymeras), Laurent ROBERT (Rasteau), Bernard BEYSSIER (Rasteau), Laurent DURAND (Roaix), Jean-Pierre LARGUIER (Sablet), Sylvie LAFONT (Sablet), Eric MASSOT (Saint-Léger-Du-Ventoux), Gérard RAINERI (Saint-Marcellin-Les-Vaison), Alain BERTRAND (Saint-Romain-En-Viennois), Marie-Claire MICHEL (Saint-Roman-De-Malegarde), Thierry THIBAUD (Savoillans), Brice CRIQUILLION (Séguret), Jean-François PERILHO (Vaison-La-Romaine), Eric LETURGIE (Vaison-La-Romaine), Dany MANIN (Vaison-La-Romaine), Hervé ARMAND (Vaison-La-Romaine), Magali FAUCHER (Vaison-La-Romaine), Julien BLIARD (Vaison-La-Romaine), Joël BOUFFIES (Villedieu)

ETAIENT EXCUSES :

Elodie VIGNE (Vaison-La-Romaine), Roland RUEGG (Brantes)

EXCUSES avec POUVOIRS :

Marion ORSATELLI (Cairanne) donne pouvoir à Roger ROSSIN (Cairanne)

ABSENTS :

Florence BERTRAND (Crestet), Alexandre ROUX (Entrechaux), Barbara BLANC (Entrechaux), Chantal MURE (Vaison-La-Romaine), Danielle MLYNARCZYK (Vaison-La-Romaine), Serge CHEVALIER (Vaison-La-Romaine), Thierry DETRAIN (Vaison-La-Romaine), Sophie RIGAUT (Vaison-La-Romaine), Marc JANSE (Vaison-La-Romaine), Carole APACK (Vaison-La-Romaine)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT A MR MARIE – EXTENSION Z.A. DES ECLUSES

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	25		

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Communauté de Communes souhaite réaliser une troisième extension sur la ZAE des Ecluses à Vaison la Romaine. La nouvelle extension prévue en continuité de la dernière phase d'extension, doit permettre une

connexion sur la RD 975, permettant d'assurer un bouclage de l'ensemble de la zone. La surface de projet global d'extension est d'environ 4.5ha.

Les différentes études menées ont permis d'établir un plan prévisionnel pour son implantation regroupant une dizaine de lots, un bassin de rétention et une voie de connexion à la départementale.

Afin de mener à bien ce projet d'extension, la Communauté de communes doit procéder à l'acquisition des terrains, à l'aménagement de la zone en conformité avec les attendus du SCOT et à la commercialisation des lots.

CONSIDERANT que Monsieur MARIE Gérald est propriétaire de terrains pouvant permettre cette extension,

CONSIDERANT la proposition d'acquisition faite par la Communauté de Communes qui s'articule autour de deux prix d'achat au m² justifiés par l'emplacement des terrains et leur constructibilité future, à savoir :

- Les terrains situés dans la bande de recul des 35 mètres par rapport à l'axe de la départementale 23 €HT/m².
- Les terrains situés hors de la bande de recul des 35 mètres, 26 € HT/m².

Monsieur le Président propose ainsi que la Communauté de Communes Vaison Ventoux se porte acquéreur d'un terrain situé sur la commune de Vaison-La-Romaine et référencé comme suit :

Parcelle : en section n° AT8

Superficie 4 270 m²

Soit une acquisition de la parcelle au coût de 111 020 €

VU l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) qui permet aux collectivités d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

VU les statuts de la Communauté de communes Vaison Ventoux et notamment sa compétence en matière de développement économique,

**Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

AUTORISE l'acquisition de la parcelle AT8 d'une superficie de 4 270 m² pour un montant total de 111 020 €

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette acquisition,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents,


**Le Président,
Jean-François PERILHOU**



Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 084-248400335-20230413-DE0352023-AI

Mise en ligne le 24.04.2023

Convocation envoyée le : 07/04/2023

Membres en exercice : 37 titulaires / 13 suppléants

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 25

DELIBERATION 035-2023

L'an deux mille vingt-trois et le 13 avril décembre 2023 à 18h30, s'est réuni le Conseil Communautaire à Vaison La Romaine.

ETAIENT PRESENTS :

Chantal FRITSCH (Buisson), Roger ROSSIN (Cairanne), Corinne GONNY (Faucon), Frédéric ROUX (Mollans-Sur-Ouvèze), Muriel PIZZA (Mollans-Sur-Ouvèze), Roger TRAPPO (Puymeras), Laurent ROBERT (Rasteau), Bernard BEYSSIER (Rasteau), Laurent DURAND (Roaix), Jean-Pierre LARGUIER (Sablet), Sylvie LAFONT (Sablet), Eric MASSOT (Saint-Léger-Du-Ventoux), Gérard RAINERI (Saint-Marcellin-Les-Vaison), Alain BERTRAND (Saint-Romain-En-Viennois), Marie-Claire MICHEL (Saint-Roman-De-Malegarde), Thierry THIBAUD (Savoillans), Brice CRIQUILLION (Séguret), Jean-François PERILHOU (Vaison-La-Romaine), Eric LETURGIE (Vaison-La-Romaine), Dany MANIN (Vaison-La-Romaine), Hervé ARMAND (Vaison-La-Romaine), Magali FAUCHER (Vaison-La-Romaine), Julien BLIARD (Vaison-La-Romaine), Joël BOUFFIES (Villedieu)

ETAIENT EXCUSES :

Elodie VIGNE (Vaison-La-Romaine), Roland RUEGG (Brantes)

EXCUSES avec POUVOIRS :

Marion ORSATELLI (Cairanne) donne pouvoir à Roger ROSSIN (Cairanne)

ABSENTS :

Florence BERTRAND (Crestet), Alexandre ROUX (Entrechaux), Barbara BLANC (Entrechaux), Chantal MURE (Vaison-La-Romaine), Danielle MLYNARCZYK (Vaison-La-Romaine), Serge CHEVALIER (Vaison-La-Romaine), Thierry DETRAIN (Vaison-La-Romaine), Sophie RIGAUT (Vaison-La-Romaine), Marc JANSE (Vaison-La-Romaine), Carole APACK (Vaison-La-Romaine)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT MME ET MR BRIFFA – EXTENSION Z.A. DES ECLUSES

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	25		

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Communauté de Communes souhaite réaliser une troisième extension sur la ZAE des Ecluses à Vaison la Romaine. La nouvelle extension prévue en continuité de la dernière phase

d'extension, doit permettre une connexion sur la RD 975, permettant d'assurer un bouclage de l'ensemble de la zone. La surface de projet global d'extension est d'environ 4.5ha.

Les différentes études menées ont permis d'établir un plan prévisionnel pour son implantation regroupant une dizaine de lots, un bassin de rétention et une voie de connexion à la départementale.

Afin de mener à bien ce projet d'extension, la Communauté de communes doit procéder à l'acquisition des terrains, à l'aménagement de la zone en conformité avec les attendus du SCOT et à la commercialisation des lots.

CONSIDERANT que Madame Briffa Jacqueline et Monsieur BRIFFA Thierry Ferrier sont propriétaire de terrains pouvant permettre cette extension,

CONSIDERANT la proposition d'acquisition faite par la Communauté de Communes qui s'articule autour de deux prix d'achat au m² justifiés par l'emplacement des terrains et leur constructibilité future, à savoir :

- Les terrains situés dans la bande de recul des 35 mètres par rapport à l'axe de la départementale 23 €HT/m².
- Les terrains situés hors de la bande de recul des 35 mètres, 26 € HT/m².

CONSIDERANT que les frais de cession de bail du fermier de Mme Briffa seront pris en charge par l'intercommunalité à hauteur de 1 € HT/ m².

Monsieur le Président propose ainsi que la Communauté de Communes Vaison Ventoux se porte acquéreur des terrains situés sur la commune de Vaison-La-Romaine et référencés comme suit :

Parcelle : en section n° AT77
Superficie 3 150 m²
Soit une acquisition de la parcelle au coût 81 900 €

Parcelle : en section n°AT4
Superficie 800 m²
Soit une acquisition de la parcelle au coût 20 800€

Parcelle : en section n°AT5
Superficie 8 220 m²
Soit une acquisition de la parcelle au coût 213 720 €

VU l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) qui permet aux collectivités d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

VU les statuts de la Communauté de communes Vaison Ventoux et notamment sa compétence en matière de développement économique,

**Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

AUTORISE l'acquisition des parcelles

- AT77 pour un coût de 81 900 €
- AT4 pour un coût de 20 800€

- AT5 pour un coût de 213 720 €

Soit une superficie totale de 12 170 m² au prix de 316 420 €

ACCEPTÉ de prendre à sa charge les frais de cession du bail fermier de Mme BRIFA à hauteur de 1€ HT/m².

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette acquisition,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents,

**Le Président,
Jean-François PERILHOU**





Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 084-248400335-20230413-DE0362023-AI

Mise en ligne le 24.04.2023

Convocation envoyée le : 07/04/2023

Membres en exercice : 37 titulaires / 13 suppléants

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 25

DELIBERATION 036-2023

L'an deux mille vingt-trois et le 13 avril décembre 2023 à 18h30, s'est réuni le Conseil Communautaire à Vaison La Romaine.

ETAIENT PRESENTS :

Chantal FRITSCH (Buisson), Roger ROSSIN (Cairanne), Corinne GONNY (Faucon), Frédéric ROUX (Mollans-Sur-Ouvèze), Muriel PIZZA (Mollans-Sur-Ouvèze), Roger TRAPPO (Puymeras), Laurent ROBERT (Rasteau), Bernard BEYSSIER (Rasteau), Laurent DURAND (Roaix), Jean-Pierre LARGUIER (Sablet), Sylvie LAFONT (Sablet), Eric MASSOT (Saint-Léger-Du-Ventoux), Gérard RAINERI (Saint-Marcellin-Les-Vaison), Alain BERTRAND (Saint-Romain-En-Viennois), Marie-Claire MICHEL (Saint-Roman-De-Malegarde), Thierry THIBAUD (Savoillans), Brice CRIQUILLION (Séguret), Jean-François PERILHOU (Vaison-La-Romaine), Eric LETURGIE (Vaison-La-Romaine), Dany MANIN (Vaison-La-Romaine), Hervé ARMAND (Vaison-La-Romaine), Magali FAUCHER (Vaison-La-Romaine), Julien BLIARD (Vaison-La-Romaine), Joël BOUFFIES (Villedieu)

ETAIENT EXCUSES :

Elodie VIGNE (Vaison-La-Romaine), Roland RUEGG (Brantes)

EXCUSES avec POUVOIRS :

Marion ORSATELLI (Cairanne) donne pouvoir à Roger ROSSIN (Cairanne)

ABSENTS :

Florence BERTRAND (Crestet), Alexandre ROUX (Entrechaux), Barbara BLANC (Entrechaux), Chantal MURE (Vaison-La-Romaine), Danielle MLYNARCZYK (Vaison-La-Romaine), Serge CHEVALIER (Vaison-La-Romaine), Thierry DETRAIN (Vaison-La-Romaine), Sophie RIGAUT (Vaison-La-Romaine), Marc JANSE (Vaison-La-Romaine), Carole APACK (Vaison-La-Romaine)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT MME FERRIER – EXTENSION Z.A. DES ECLUSES

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	25		

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Communauté de Communes souhaite réaliser une troisième extension sur la ZAE des Ecluses à Vaison la Romaine. La nouvelle extension prévue en continuité de la dernière phase

d'extension, doit permettre une connexion sur la RD 975, permettant d'assurer un bouclage de l'ensemble de la zone. La surface de projet global d'extension est d'environ 4.5ha.

Les différentes études menées ont permis d'établir un plan prévisionnel pour son implantation regroupant une dizaine de lots, un bassin de rétention et une voie de connexion à la départementale.

Afin de mener à bien ce projet d'extension, la Communauté de communes doit procéder à l'acquisition des terrains, à l'aménagement de la zone en conformité avec les attendus du SCOT et à la commercialisation des lots.

CONSIDERANT que Madame FERRIER Michèle est propriétaire de terrains pouvant permettre cette extension,

CONSIDERANT la proposition d'acquisition faite par la Communauté de Communes qui s'articule autour de deux prix d'achat au m² justifiés par l'emplacement des terrains et leur constructibilité future, à savoir :

- Les terrains situés dans la bande de recul des 35 mètres par rapport à l'axe de la départementale 23 €HT/m².
- Les terrains situés hors de la bande de recul des 35 mètres, 26 € HT/m².

Il propose ainsi que la Communauté de Communes Vaison Ventoux se porte acquéreur d'une parcelle de terrain située sur la commune de Vaison-La-Romaine et référencée comme suit :

Parcelle : en section n° AT9

Superficie 22 100 m²

Soit une acquisition de la parcelle au coût de 574 600 €

Parcelle : en section n°AT10

Superficie 620 m²

Soit une acquisition de la parcelle au coût de 16 120€

Parcelle : en section n°AT359

Superficie 1 128 m²

Soit une acquisition de la parcelle au coût de 29 328 €

VU l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) qui permet aux collectivités d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

VU les statuts de la Communauté de communes Vaison Ventoux et notamment sa compétence en matière de développement économique,

**Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

AUTORISE l'acquisition des parcelles :

- AT9 pour un coût de 574 600 €
- AT10 pour un coût de 16 120€
- AT359 pour un coût de 29 328 €

Pour une une superficie total de 23 848 m² pour un montant total de 620 048 €

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette acquisition,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents,

**Le Président,
Jean-François PERILHOU**





Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 084-248400335-20230413-DE0372023-AI

Mise en ligne le 24.04.2023

Convocation envoyée le : 07/04/2023
Membres en exercice : 37 titulaires / 13 suppléants
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 25

DELIBERATION 037-2023

L'an deux mille vingt-trois et le 13 avril décembre 2023 à 18h30, s'est réuni le Conseil Communautaire à Vaison La Romaine.

ETAIENT PRESENTS :

Chantal FRITSCH (Buisson), Roger ROSSIN (Cairanne), Corinne GONNY (Faucon), Frédéric ROUX (Mollans-Sur-Ouvèze), Muriel PIZZA (Mollans-Sur-Ouvèze), Roger TRAPPO (Puymeras), Laurent ROBERT (Rasteau), Bernard BEYSSIER (Rasteau), Laurent DURAND (Roaix), Jean-Pierre LARGUIER (Sablet), Sylvie LAFONT (Sablet), Eric MASSOT (Saint-Léger-Du-Ventoux), Gérard RAINERI (Saint-Marcellin-Les-Vaison), Alain BERTRAND (Saint-Romain-En-Viennois), Marie-Claire MICHEL (Saint-Roman-De-Malegarde), Thierry THIBAUD (Savoillans), Brice CRIQUILLION (Séguret), Jean-François PERILHOU (Vaison-La-Romaine), Eric LETURGIE (Vaison-La-Romaine), Dany MANIN (Vaison-La-Romaine), Hervé ARMAND (Vaison-La-Romaine), Magali FAUCHER (Vaison-La-Romaine), Julien BLIARD (Vaison-La-Romaine), Joël BOUFFIES (Villedieu)

ETAIENT EXCUSES :

Elodie VIGNE (Vaison-La-Romaine), Roland RUEGG (Brantes)

EXCUSES avec POUVOIRS :

Marion ORSATELLI (Cairanne) donne pouvoir à Roger ROSSIN (Cairanne)

ABSENTS :

Florence BERTRAND (Crestet), Alexandre ROUX (Entrechaux), Barbara BLANC (Entrechaux), Chantal MURE (Vaison-La-Romaine), Danielle MLYNARCZYK (Vaison-La-Romaine), Serge CHEVALIER (Vaison-La-Romaine), Thierry DETRAIN (Vaison-La-Romaine), Sophie RIGAUT (Vaison-La-Romaine), Marc JANSE (Vaison-La-Romaine), Carole APACK (Vaison-La-Romaine)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : VENTE LOT 3b ZA des ECLUSES au profit de Monsieur MONTAUD ET Madame REVELIN			
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	25		

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de sa politique de développement économique du territoire, la Communauté de communes a procédé à l'acquisition de terrains non-bâties sur la Zone d'Activités les Ecluses à Vaison-la-Romaine.

La commercialisation des lots aménagés se poursuit auprès des entreprises désireuses de s'installer.

CONSIDERANT la demande de Monsieur MONTAUD et de Madame REVELIN d'acquérir un lot afin de permettre le développement de l'entreprise MONTAUD,

Monsieur le Président propose donc la cession du lot 3b sur la ZA des Ecluses à Vaison la Romaine au profit de Monsieur MONTAUD et de Madame REVELIN selon les caractéristiques suivantes :

- parcelle AT 406
- superficie de 1 250 m²
- 55 € HT/m²

Pour un Coût total de 68 750 € HT.

VU les statuts de la Communauté de communes Vaison Ventoux et notamment sa compétence en matière de développement économique,

**Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

ACCEPTE la cession du lot 3b de la Z.A. les ECLUSES, à Monsieur Montaud et Madame REVELIN, ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait s'y substituer, au prix de 68 750 € HT,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette cession,

PRECISE que les frais accessoires sont à la charge de l'acquéreur.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents,

**Le Président,
Jean-François PERILHOU**





Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 084-248400335-20230413-DE0382023-AI

Convocation envoyée le : 07/04/2023

Membres en exercice : 37 titulaires / 13 suppléants

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 25

Mise en ligne le 20.04.2023

DELIBERATION 038-2023

L'an deux mille vingt-trois le 13 avril 2022 à 18h30, s'est réuni le Conseil Communautaire à Vaison la Romaine

ETAIENT PRESENTS :

Chantal FRITSCH (Buisson), Roger ROSSIN (Cairanne), Corinne GONNY (Faucon), Frédéric ROUX (Mollans-Sur-Ouvèze), Muriel PIZZA (Mollans-Sur-Ouvèze), Roger TRAPPO (Puymeras), Laurent ROBERT (Rasteau), Bernard BEYSSIER (Rasteau), Laurent DURAND (Roaix), Jean-Pierre LARGUIER (Sablet), Sylvie LAFONT (Sablet), Eric MASSOT (Saint-Léger-Du-Ventoux), Gérard RAINERI (Saint-Marcellin-Les-Vaison), Alain BERTRAND (Saint-Romain-En-Viennois), Marie-Claire MICHEL (Saint-Roman-De-Malegarde), Thierry THIBAUD (Savoillans), Brice CRIQUILLION (Séguret), Jean-François PERILHOU (Vaison-La-Romaine), Eric LETURGIE (Vaison-La-Romaine), Dany MANIN (Vaison-La-Romaine), Hervé ARMAND (Vaison-La-Romaine), Magali FAUCHER (Vaison-La-Romaine), Julien BLIARD (Vaison-La-Romaine), Joël BOUFFIES (Villedieu)

ETAIENT EXCUSES :

Elodie VIGNE (Vaison-La-Romaine), Roland RUEGG (Brantes)

EXCUSES avec POUVOIRS :

Marion ORSATELLI (Cairanne) donne pouvoir à Roger ROSSIN (Cairanne)

ABSENTS :

Florence BERTRAND (Crestet), Alexandre ROUX (Entrechaux), Barbara BLANC (Entrechaux), Chantal MURE (Vaison-La-Romaine), Danielle MLYNARCZYK (Vaison-La-Romaine), Serge CHEVALIER (Vaison-La-Romaine), Thierry DETRAIN (Vaison-La-Romaine), Sophie RIGAUT (Vaison-La-Romaine), Marc JANSE (Vaison-La-Romaine), Carole APACK (Vaison-La-Romaine)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DU BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME 2023

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	25		

Monsieur le Président donne lecture du budget annexe de l'Office de Tourisme 2023 qui s'équilibre ainsi :

- Fonctionnement : 880 950 €
- Investissement : 311 914 €

Il propose ainsi au Conseil communautaire d'approuver le budget annexe de l'Office de Tourisme pour 2023.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 084-248400335-20230413-DE0382023-AI

VOTE le budget annexe de l'Office de Tourisme 2023 tel que présenté par le Président.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé les membres présents

**Le Président,
Jean François PERILHOU**





Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 084-248400335-20230413-DE0392023-AI

Convocation envoyée le : 07/04/2023
Membres en exercice : 37 titulaires / 13 suppléants
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 25
Mise en ligne le 20.04.2023

DELIBERATION 039-2023

L'an deux mille vingt-trois le 13 avril 2022 à 18h30, s'est réuni le Conseil Communautaire à Vaison la Romaine

ETAIENT PRESENTS :

Chantal FRITSCH (Buisson), Roger ROSSIN (Cairanne), Corinne GONNY (Faucon), Frédéric ROUX (Mollans-Sur-Ouvèze), Muriel PIZZA (Mollans-Sur-Ouvèze), Roger TRAPPO (Puymeras), Laurent ROBERT (Rasteau), Bernard BEYSSIER (Rasteau), Laurent DURAND (Roaix), Jean-Pierre LARGUIER (Sablet), Sylvie LAFONT (Sablet), Eric MASSOT (Saint-Léger-Du-Ventoux), Gérard RAINERI (Saint-Marcellin-Les-Vaison), Alain BERTRAND (Saint-Romain-En-Viennois), Marie-Claire MICHEL (Saint-Roman-De-Malegarde), Thierry THIBAUD (Savoillans), Brice CRIQUILLION (Séguret), Jean-François PERILHOU (Vaison-La-Romaine), Eric LETURGIE (Vaison-La-Romaine), Dany MANIN (Vaison-La-Romaine), Hervé ARMAND (Vaison-La-Romaine), Magali FAUCHER (Vaison-La-Romaine), Julien BLIARD (Vaison-La-Romaine), Joël BOUFFIES (Villedieu)

ETAIENT EXCUSES :

Elodie VIGNE (Vaison-La-Romaine), Roland RUEGG (Brantes)

EXCUSES avec POUVOIRS :

Marion ORSATELLI (Cairanne) donne pouvoir à Roger ROSSIN (Cairanne)

ABSENTS :

Florence BERTRAND (Crestet), Alexandre ROUX (Entrechaux), Barbara BLANC (Entrechaux), Chantal MURE (Vaison-La-Romaine), Danielle MLYNARCZYK (Vaison-La-Romaine), Serge CHEVALIER (Vaison-La-Romaine), Thierry DETRAIN (Vaison-La-Romaine), Sophie RIGAUT (Vaison-La-Romaine), Marc JANSE (Vaison-La-Romaine), Carole APACK (Vaison-La-Romaine)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DU BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (SPANC) 2023

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	25		

VU la délibération n°101-2010 du 29 septembre 2010 portant création du budget du SPANC,

Monsieur le Président donne lecture du budget annexe SPANC 2023 qui s'équilibre ainsi :
► Fonctionnement : 51 900 €

Il propose au Conseil communautaire d'approuver le budget annexe du SPANC pour 2023.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 084-248400335-20230413-DE0392023-AI

**Le Conseil communautaire, oui l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

VOTE le budget annexe SPANC 2023 tel que présenté par le Président.

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an dessus et ont signé les
membres présents**

**Le Président,
Jean François PERILHOU**





Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 084-248400335-20230413-DE0402023-AI

Mise en ligne le 20.04.2023

Convocation envoyée le : 07/04/2023

Membres en exercice : 37 titulaires / 13 suppléants

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 25

DELIBERATION 040-2023

L'an deux mille vingt-trois le 13 avril 2023 à 18h30, s'est réuni le Conseil Communautaire à Vaison la Romaine

ETAIENT PRESENTS :

Chantal FRITSCH (Buisson), Roger ROSSIN (Cairanne), Corinne GONNY (Faucon), Frédéric ROUX (Mollans-Sur-Ouvèze), Muriel PIZZA (Mollans-Sur-Ouvèze), Roger TRAPPO (Puymeras), Laurent ROBERT (Rasteau), Bernard BEYSSIER (Rasteau), Laurent DURAND (Roaix), Jean-Pierre LARGUIER (Sablet), Sylvie LAFONT (Sablet), Eric MASSOT (Saint-Léger-Du-Ventoux), Gérard RAINERI (Saint-Marcellin-Les-Vaison), Alain BERTRAND (Saint-Romain-En-Viennois), Marie-Claire MICHEL (Saint-Roman-De-Malegarde), Thierry THIBAUD (Savoillans), Brice CRIQUILLION (Séguret), Jean-François PERILHOU (Vaison-La-Romaine), Eric LETURGIE (Vaison-La-Romaine), Dany MANIN (Vaison-La-Romaine), Hervé ARMAND (Vaison-La-Romaine), Magali FAUCHER (Vaison-La-Romaine), Julien BLIARD (Vaison-La-Romaine), Joël BOUFFIES (Villedieu)

ETAIENT EXCUSES :

Elodie VIGNE (Vaison-La-Romaine), Roland RUEGG (Brantes)

EXCUSES avec POUVOIRS :

Marion ORSATELLI (Cairanne) donne pouvoir à Roger ROSSIN (Cairanne)

ABSENTS :

Florence BERTRAND (Crestet), Alexandre ROUX (Entrechaux), Barbara BLANC (Entrechaux), Chantal MURE (Vaison-La-Romaine), Danielle MLYNARCZYK (Vaison-La-Romaine), Serge CHEVALIER (Vaison-La-Romaine), Thierry DETRAIN (Vaison-La-Romaine), Sophie RIGAUT (Vaison-La-Romaine), Marc JANSE (Vaison-La-Romaine), Carole APACK (Vaison-La-Romaine)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2023

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	25		

Monsieur le Président donne lecture du budget principal 2023 qui s'équilibre ainsi :

- Fonctionnement : 16 570 463 €
- Investissement : 6 691 791,18 €

Il propose au Conseil communautaire d'approuver le budget principal de la Communauté de communes Vaison Ventoux pour 2023,

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 084-248400335-20230413-DE0402023-AI

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, à la majorité des voix**

VOTE le budget principal 2023 tel que présenté par le Président.

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé les
membres présents**

**Le Président,
Jean François PERILHOU**

